

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
30 octobre 2025**

Présidence : M. Thomas McMullin

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 691 relatif à la création d'un DDP pour la construction d'un bâtiment en faveur du club de plongée Les Kabourais et octroi d'un soutien financier, où le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à constituer, à titre gratuit, un droit de superficie distinct et permanent (DDP), d'une durée de 50 ans dès son inscription au registre foncier, sur la parcelle RF n° 828, en faveur du club de plongée Les Kabourias ;

Article deux : d'accorder une subvention de CHF 185'000.- TTC pour la participation à la construction d'un nouveau bâtiment pour le club de plongée Les Kabourias ;

Article trois : d'accorder un cautionnement communal, pour un montant maximum de CHF 534'000.-, au club de plongée Les Kabourias pour l'emprunt destiné à financer ce projet, pour une durée maximale de 50 ans.

Ainsi délibéré en séance du 30 octobre 2025.

Le Président :

La secrétaire :



Thomas McMullin



Nathalie Cattin Rich